VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2022-289

POLICE MUNICIPALE

Réf. : GG/JL

Objet : Entreprise GIAMMATTEO Réseaux – Travaux raccordement réseau maison individuelle, Chemin du Tilleul - du 21 Septembre au 14 Octobre 2022.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.411-1 à L.411-7, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route,
Vu l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté du Maire N°2021-243 du 06 Décembre 2021 accordant délégation de fonction à M. CHAUVET Eric, 2ème Adjoint au Maire pour la Sécurité – Prévention,
Vu la demande de travaux, formulée par l'entreprise GIAMMATTEO Réseaux en date du 19 Septembre 2022,
Vu la fiche de chantier courant n° 280/2022 en date du 19 Septembre 2022,
Considérant les travaux de raccordement réseau pour une maison individuelle (Monsieur BOYER), entre le n° 16 et le n° 22, Chemin du Tilleul du mercredi 21 Septembre au vendredi 14 Octobre 2022,
Considérant que pour faciliter l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :
La **circulation** sera réglementée, **Chemin du Tilleul**, dans la partie comprise entre le Chemin de Placide et le Chemin d'Antiglio, conformément au schéma U 16 (joint) :

- **Du mercredi 21 Septembre 2022 à 8H00 au vendredi 14 Octobre 2022 à 18H00.**

ARTICLE 2 :
L'entreprise GIAMMATTEO Réseaux sera chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et adéquate.

ARTICLE 3 :
L'entreprise GIAMMATTEO Réseaux devra veiller au maintien de la signalisation. Coordonnées : Monsieur FATIGA Paolo – Tél : 06-98-36-56-00.

.../...

Hôtel de Ville
Rue Jentelin - BP 80010 – 13831 Châteaurenard-de-Provence Cedex - 04 90 24 35 35
mairie@chateaurenard.com

ARTICLE 4 :
Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 5 :
Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- L'entreprise GIAMMATTEO RÉSEAUX.

Châteaurenard, le 19 Septembre 2022
Eric CHAUVET
Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

MAIRIE de CHATEAURENARD (B-du-Rh.)

- Date de mise en ligne sur le site internet : 22 SEP. 2022
- Ou date de notification : .....
- Date de transmission du contrôle de légalité : .....

Hôtel de Ville
Rue Jentelin - BP 80010 - 13831 Châteaurenard-de-Provence Cedex - 04 90 24 35 35
mairie@chateaurenard.com